

Ardèche

# « Toutes les productions auront-elles la possibilité d'être irriguées ? »

La Confédération paysanne de l'Ardèche a réagi aux annonces des Assises de l'eau, lors d'une conférence de presse de rentrée vendredi 8 septembre. Le syndicat se questionne sur la manière de réduire les prélèvements d'eau, sans priver la ressource.

Réduire de 20 % les prélèvements d'eau en Ardèche. Tel est l'objectif annoncé par Thierry Devimeux, désormais ancien préfet de l'Ardèche, lorsqu'il a présenté la feuille de route des Assises de l'eau le 27 juillet au Crestet. Ce plan se décline en 31 mesures cosignées par la chambre d'agriculture et la préfecture, visant notamment davantage de sobriété. Lors d'une conférence de presse vendredi 8 septembre, la Confédération paysanne de l'Ardèche a réagi à ces annonces.

Le syndicat agricole partage avec la préfecture le constat de la raréfaction de la ressource en eau. « On n'est pas contre l'irrigation, mais on est convaincu qu'il faut l'encadrer », explique Aurélien Mourier, éleveur à Préaux et l'un des trois porte-parole de la Confédération paysanne. Pour l'éleveur, les biocarburants ne doivent pas être priorités par rapport à la production alimentaire.

« Toutes les productions auront-elles la possibilité d'être ir-



Mathieu Poisson, Pierre-Yves Maret et Aurélien Mourier, de la Confédération paysanne de l'Ardèche, réagissent au plan signé par la préfecture et la chambre d'agriculture visant davantage de sobriété. Photo Le DL/Walid Memdouhi

riguées ? La discussion n'a pas eu lieu ni à la chambre d'agriculture, ni lors des Assises de l'eau », regrette-t-il. Sur l'exemple des vignes, le syndicat préférerait réfléchir à une évolution des cépages plutôt que d'irriguer. « C'est de la perfusion. L'agriculture doit être en adéquation avec son milieu. Si le climat évolue, il faut s'adapter. L'irrigation à outrance, c'est de la maladaptation. »

L'ambition de la feuille de route des Assises est de réduire de 20 % les prélèvements d'eau en Ardèche d'ici 2030. « Comment peut-on annoncer cet objectif

sans envisager de plafonner et répartir la ressource ? Il n'y a pas de garde-fous dans cet accord-cadre. »

Parmi les mesures figure la création de retenues collinaires « de grande capacité ». Des lacs artificiels retenant l'eau qui tombe l'hiver afin de l'utiliser l'été. « On n'est pas contre les retenues collinaires selon comment elles sont réalisées et à quoi elles vont servir », assure Mathieu Poisson, animateur de la Confédération paysanne, refusant tout accaparement de l'eau par une minorité.

● W.M.

## L'info en + ► Leurs propositions pour lutter contre la précarité alimentaire

► Une refonte de l'assurance récolte est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. « Aujourd'hui, les paysans sont obligés de s'assurer individuellement contre les calamités. Ce système n'est pas durable car les compagnies d'assurances ne pourront pas faire face aux dégâts dus aux intempéries avec les seules cotisations des agriculteurs », assure Pierre-Yves Maret, producteur de fruits et porte-parole du syndicat. La Confédération paysanne préférerait que l'ensemble de la filière agricole de l'amont à l'aval participe à une caisse commune, en incluant les transformateurs, la grande distribution, les fournisseurs d'agroéquipements... « Cela éviterait que les agriculteurs soient les seuls à faire face aux calamités agricoles. »

► « 32 % des Français n'arrivent pas à se nourrir avec des produits de qualité, d'après une enquête du Secours populaire publiée le 6 septembre », souligne Aurélien Mourier. Le syndicat propose de fixer des prix minimums d'entrée – « comme des droits de douane » – afin que cela ne soit plus rentable d'importer des produits à bas coûts des pays étrangers. « Il faut arrêter de mettre les paysans en concurrence les uns aux autres. » Il prône également la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation, sur le même principe que la santé. « Chacun aurait droit à 150 à 200 euros par mois pour acheter des produits conventionnés, sans empêcher ceux qui le souhaitent de se payer d'autres aliments. » Ce système serait financé par les cotisations des travailleurs.

« Comment peut-on annoncer cet objectif sans envisager de plafonner et répartir la ressource ? Il n'y a pas de garde-fous dans cet accord-cadre. »

Aurélien Mourier, éleveur à Préaux et porte-parole de la Confédération paysanne